

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT Organisation de lotos au sein de la Maison de Quartier des 9ème et 10ème arrondissements MQ MAZARGUES – 1 Bd Dalles 13009 Marseille

OBJET DE LA CONSULTATION :

La Mairie du 5ème secteur de Marseille lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de l'organisation et l'exploitation de lotos dans une Maison de Quartier.

La consultation lancée par la Mairie des 9ème et 10ème a pour objet de désigner **de 1 candidat pouvant organiser des lotos festifs. Le candidat pourra postuler sur la maison de quartier de Mazargues.**

Le présent avis a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

DESCRIPTIF DES LOTOS :

Lieu et date

MQ de Mazargues au 1 boulevard Dalles 13009, le jeudi de 14h00 à 17h00

Déroulé général du Loto

Installation : de 13h30 à 14h00

Accueil : de 14h00 à 14h30

Durée du loto : de 14h30 à 16h30

Fin du loto et rangement : 16h30 à 17h00

Trésorerie

Le candidat s'assurera d'avoir les fonds nécessaires pour le bon fonctionnement de l'activité.

Il sera utile d'avoir 50 euros de fond de caisse.

Pour information : 110 euros d'investissement par loto/semaine sur une Maison de Quartier.

Lots

Le candidat attribuera aux participants qui remportent une quine un bon d'achat de 5 euros et aux participants qui remportent un carton plein un bon d'achat de 10 euros.

Pour rappel : une partie est égale à 12 bons de 5 euros et 5 bons de 10 euros.

Document à fournir

Extrait Kbis

- Photocopie de l'apparition au Journal Officiel
- Liste officielle des membres du bureau
- Déclaration préfecture
- Attestation d'assurance concernant l'activité en Maison de Quartier
- Photocopie recto / verso de la carte nationale d'identité ou tout autre document en cours de validité permettant de justifier l'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Nombre de participants estimés

La jauge sur le site est estimée à une moyenne de 40 personnes par loto.

DURÉE DE L'OCCUPATION :

L'autorisation sera délivrée pour la période du **Jeudi 29 octobre 2026 au vendredi 25 juin 2027**

Les jours et horaires d'occupation seront rappelés ultérieurement dans la convention d'occupation.

L'occupation des maisons de quartier est conditionnée par l'A.M.I, la signature d'une convention ainsi que le règlement interne aux MQ.

Le non-respect des dispositions mentionnées dans le présent document ou dans le règlement interne entraînera le retrait définitif de l'autorisation d'occupation des locaux délivrée au candidat.

BESOINS MATERIELS :

- **Carton** : Quantité nécessaire pour l'accueil de 40 personnes environs. Prévoir 600 cartons.
- **Jetons** : Avoir la quantité de jetons nécessaires à disposition.
- **Boulier** : Avoir un boulier électronique avec marquage ou boulier manuel.
- **Sonorisation** : Micro et enceinte de qualité .
- **Lots** : Bons d'achat de 5euros et de 10 euros
- **Parties** : nombres de parties : 5
de la 1ère à la 4ème partie : 3 quines et 1 carton plein.
5ème et dernière partie : 1 carton plein.
- **Moyens humains** : 2 personnes adhérentes de l'association présentes à chaque loto, pour garantir le bon fonctionnement.
- **Encaissement** : Un accueil sera tenu par les membres de l'association pour effectuer l'encaissement des participants.
- **Recettes et dépenses** : Un tableau sera tenu par un membre de l'association désigné et une copie sera remise à la mairie.

CONSIGNES A RESPECTER :

- Respect des normes et consignes de sécurité
- Respect strict de la présence d'occupation durant les jours et horaires définis dans la convention d'occupation, interdiction de stationnement ou d'entreposer du matériel au-delà de l'horaire de fermeture fixé dans la convention
- Le parking sera libre et non garanti
- Respect des règles de propreté des lieux, la salle devra être rangée après chaque loto.

CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES :

1 / MOYENS DU CANDIDAT / 30 POINTS

- Courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter un dossier
- liste du matériel
- nombre d'animateurs bénévoles

2/ TARIFS PROPOSES AU PUBLIC /30 POINTS

- Tarifs du candidat

3 / RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS / 20 POINTS

Le matériel utilisé lors de l'activité devra être réutilisable.

- Cartons,
- Jetons,
- Boulier,
- Tapis de marquage, (si boulier manuel)

Le matériel consommable devra être fourni par le candidat,

- Gobelets,

- Serviettes,
- Cuillères à café,
- Assiettes dessert,

4/ MOYEN DE PAIEMENT / **20 POINTS**

Le candidat devra être en capacité de pouvoir proposer les moyens de paiements ci-dessous :

- Espèces,
- Chèques,

TARIFICATION VERSÉE AU TITRE DE L'OCCUPATION :

Conformément aux dispositions de la délibération n° 21/0173/VDV du 2 avril 2021, tiré du document « tarifs et taxes des services publics de la ville de Marseille, » sera appliqué un tarif correspondant à la mise à disposition d'une association, une participation aux frais de fonctionnement tarifiée à 18 euros la journée (504 euros annuel) .

MODALITES ADMINISTRATIVES

Les documents et éléments demandés devront être transmis par Mail à scantero@marseille.fr ou à l'adresse suivante :

MAIRIE des 9 et 10 ème arrondissements
Service Animation
Maison Blanche
Commande Publique
150 Boulevard Paul CLAUDEL
13009 MARSEILLE

Date limite d'envoi des candidatures : 12/10/26 à 12h00

Renseignements techniquesMadame Sandra BALESDENS 04 91 14 63 38

Renseignements administratifsMadame Nadine JAMIN 04 91 14 63 28
.....Madame Ariane JORDI 04 91 14 63 26

Validité de l'offre : 15 jours à compter de la date d'ouverture